

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 26 JUIN 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 21 membres.

24/029/AGE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - Attribution de subventions à des associations.

24-41233-DGAJSP

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus sûre et plus proche de ses habitants. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

Dans le cadre des missions confiées à la Direction du Lien Social, de la Vie Associative et de l'Engagement Citoyen, la Ville a décidé d'aider les associations :

- Pour le démarrage de leur activité, créées depuis moins d'une année et qui, dans notre cité, ont décidé de commencer à œuvrer en faveur des Marseillaises et des Marseillais ;
- Qui œuvrent en faveur du lien social, de la vie locale, de l'animation et de l'éducation populaire ;
- Qui œuvrent en faveur des seniors, des familles ;
- Qui œuvrent en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants ;
- Qui gèrent nos centres sociaux répartis sur tout le territoire Marseillais.

La Ville a également décidé d'aider certaines associations pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels pour une deuxième répartition. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière et, d'autre part, du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville de Marseille.

Dans le cadre des missions confiées à la Direction de la Santé Publique et de l'Inclusion, la Ville a décidé d'aider les associations :

- Engagées sur l'ensemble du territoire en faveur de la lutte contre les discriminations ;
- Qui œuvrent en faveur des droits des femmes ;
- Qui œuvrent en faveur de la prévention et la promotion de la santé dans toutes ses dimensions ;
- Qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap dans le cadre du Plan d'Action « Marseille Ville Inclusive » Handicap – Inclusion - Accessibilité Universelle 2022/2024 voté lors du Conseil Municipal du 29 juin 2022.

Dans le cadre des missions confiées à la Direction de la Prévention et de la Protection, la Ville a décidé d'aider les associations :

- Qui développent une action concourant plus généralement à la prévention de la délinquance ; avec notamment la reconduction de financements au dispositif de médiation sociale et d'aide aux victimes ;
- Dont les projets ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets «Prévention des conduites à risques chez les jeunes 2024» et des subventions s'inscrivant dans un cadre de la prévention générale en direction du public mineur ;

Dans le cadre des missions confiées à la Direction des Solidarités et de l'Action Sociale, la Ville a décidé d'aider les associations et le CCAS :

- Qui visent à renforcer l'accès aux droits et l'accompagnement global des publics les plus vulnérables ;
- Qui expérimentent des nouveaux modes de coordination des acteurs de l'accès aux droits ;
- Dont l'action préfigure la mise en place de plateformes d'appui aux acteurs de l'aide alimentaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Dans le cadre des missions confiées à la Direction du Lien Social, de la Vie Associative et de l'Engagement Citoyen des subventions sont attribuées aux associations de notre secteur ci-après :

Budget Primitif 2024, article 65748.2, sous-chapitre 023 service 03032, Programme 13900910.

Tiers	Associations	Adresse	Dossiers n°	Montant en Euros
182605	Section CLCV de Michelis et Environs	Le Lavoir 31 avenue de Tarascon 13011 Marseille	00012515	3 500
172473	Centre Social Les Lierres	42 avenue du 24 Avril 1915 13012 Marseille	00012507	8 000
011577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC)	Avenue Roger Salzmänn Villa Emma 13012 Marseille	00012334	2 000
TOTAL				13 500

Budget Primitif 2024, Article 65748, sous-chapitre 4238, service 03032, Programme 13900910.

Tiers	Association	Adresse	Subventions complémentaires 2024 déjà attribuées	Dossier n°	Montant en Euros
11616	Association Musicale Socio Culturelle	1 allée des Pinsons – Beaumont 13012 Marseille	<u>1 500 € déjà votés au CM du 19 avril</u>	00011120	500

Budget Primitif 2024 - article 65748 - sous-chapitre 428 - service 03032 - Programme 13900914.

Tiers	Associations	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros
028859	Agir Ensemble pour le Logement en Huveaune	Les Néréides Bât E 115 rue de la Granière 13011 Marseille	00012029	1 000
174955	Heko Farm	603 rue Saint Pierre 13012 Marseille	00011507	8 000
011577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC)	Avenue Roger Salzmänn Villa Emma 13012 Marseille	00012331	1 000
172473	Centre Social Les Lierres	42 avenue du 24 Avril 1915 13012 Marseille	00012662	1 500
TOTAL				11 500

Budget 2024 et suivants, chapitre 204, opération Subvention aux associations 2024/2026 n°2024/138/16.

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
172473	Centre Social Les Lierres	42 avenue du 24 Avril 1915 13012 Marseille	00012661	6 000	investissement stands de réception

Budget Primitif 2024, article 65748, sous-chapitre 023 - service 03032, Programme 13900910.

Tiers	Association	Adresse	Dossiers n°	Montant en Euros
11577	Association Familiale Du Centre Social Bois Lemaître (AFAC)	Villa Emma Avenue Roger Salzmänn 13012 Marseille	00012333	1 000

Budget Primitif 2024, article 65748 - sous chapitre 428 – service 03032 - action 13900910.

Bénéficiaires	Centre Social	Adresse	Tiers	1ère répartition	2ème répartition	3ème répartition	4ème répartition	Financement 2024 (Total des 4 répartitions)
Centre de Culture Ouvrière (CCO)	Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Saint-Menet	Chemin du Mouton 13011 Marseille	4453	24 316,50	61 662,60	0	13 145,90	99 125
Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de l'Enseignement – FAIL13)	Vallée De L'huveaune / St-Marcel / La Valbarelle	4 rue Gimon 13011 Marseille	4366	0	0	62 313,75	0	62 313,75
	Les Trois Lucs /La Valentine	36 traverse de la Malvina 13012 Marseille	4366	0	0	0	43 009,75	43 009,75
Synergie Family	Rouguière /Libérateurs /Comtes	80 boulevard des Libérateurs 13011 Marseille	22480	0	0	0	49 418,83	49 418,83
	Les Caillols	40 chemin des Campanules 13012 Marseille	22480	0	0	0	49 418,83	49 418,83
Association des Equipements Collectifs Air Bel	Air Bel	36 bis rue de la Pinède 13011 Marseille	8263	19 394,40	66 634,40	0	15 126,20	101 155
Association des Equipements Collectifs Les Escourtines	Les Escourtines	15 traverse de la Solitude 13011 Marseille	11591	19 394,40	66 634,40	0	15 126,20	101 155,00
Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître	Bois Lemaître	Avenue Roger Salzman Villa Emma 13012 Marseille	11577	17 188,20	61 022,00	0	13 590,80	91 801

Association Centre Social Les Lierres	Les Lierres	42 avenue du 24 avril 1915 13012 Marseille	1724 73	17 188,20	61 022,00	0	13 590,80	91 801
TOTAL				97 481,7	316 975,4	62 313,75	212 427,31	689 198,16

Budget Primitif 2024, article 65748, sous-chapitre 4212, service 03032 Programme 13900910.

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros
11577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaitre (AFAC)	villa Emma avenue Roger Salzmann 13012 Marseille	00012329	1 000

Budget Primitif 2024, article 65748.1, sous-chapitre 020, service 03032, Programme 13900910.

Tiers	Associations	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros
N° en cours de création	Comité d'intérêt de Quartier des Camoins et de Camoins les Bains	17 chemin des Mines Maison Pour Tous CIQ Les Camoins 13011 Marseille	00012581	2 500
N° en cours de création	Comité d'Intérêt du Quartier des Accates les quatre saisons	7 place Saint Christophe Les Accates CIQ 13011 Marseille	00012580	2 000
TOTAL				4 500

ARTICLE 2 Dans le cadre des missions confiées à la Direction de la Santé Publique et de l'Inclusion des subventions sont attribuées aux associations de notre secteur ci-après :

Budget Primitif 2024 - Service 03383 - Chapitre 65 - Article 65748.1.

Association	Numéro de suivi	Tiers	Adresse	Montant en Euros
Cinclus (Maison Inclusive FORMATION / JEUNESSE / HANDICAP / SANTE / SENIOR)	00011962	180902	35 Route des 3 Lucs 13012 Marseille	500

Budget 2024– Code Service 03393 – chapitre 65 – Article 65748.1

Associations	Numéro de dossier	N° tiers	Adresse	Subventions 2024
ASS EQUIPEMENT COLLECTIF LES ESCOURTINES	00012257	11591	15 Traverse de la Solitude	3 000
Gcsms Coordination Marseillaise Habitat Et Santé Mentale	00011935	160483	19, Traverse de la Trevaresse 13012 Marseille	47 790
Gcsms Coordination Marseillaise Habitat Et Santé Mentale	00011934	160483	19, Traverse de la Trevaresse 13012 Marseille	25 676
TOTAL				76 466

Budget Primitif 2024, Service 03313 – Chapitre 65 – Article 65748.1

Association	Numéro de Dossier	Tiers	Adresse	Montant en Euros
AVI SOURIRE ACTION	00011997	40062	4 Rue Lazarine 13 012 Marseille	1 500

ARTICLE 3 Dans le cadre des missions confiées à la Direction de la Santé Publique et de l'Inclusion une subvention est attribuée à l'association de notre secteur ci-après :

Budget 2024 fonction 024 nature 65748 service 03013

TIERS	ASSOCIATION	NUMERO DOSSIER	MONTANT EN EUROS 2024	OBJET DE LA DEMANDE
11577	ASSOCIATION FAMILIALE DU CENTRE SOCIAL BOIS LEMAITRE	00003388	4 000	Projet prévention/ suivi individuel et chantier collectif à la ferme
Total Appel à projets			4 000	

ARTICLE 4 Dans le cadre des missions confiées à la Direction des Solidarités et de l'Action Sociale des subventions sont attribuées aux associations de notre secteur ci-après :

Budget Primitif 2024, chapitre 65 – sous chapitre 424 – article 65748.1- programme 13900910 – service 03082.

Dossiers N°	Associations	Objet de la demande	montant attribué en Euros
00003374	Banque alimentaire des BDR	Soutien aux activités d'aide alimentaire	100 000
0000 4267	Banque alimentaire des BDR	Lancement de l'épicerie sociale et solidaire de la banque alimentaire dans le quartier de Saint Just en lien avec les services de la Ville de Marseille et les associations.	5 000
0 0003795	ESV La Valentine	Accueil et écoute des familles en attente de parler pour les jeunes garçons mineurs incarcérés	2 000
TOTAL			107 000

ARTICLE 5 Sont approuvées les conventions de notre secteur ci-annexées.
Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

**Jean-Marc SIGNES n'a pas pris part au vote
Abstention Groupe Retrouvons Marseille**

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**